



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34009

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport déplore également une culture insuffisante de l'export dans les filières agricoles. Face aux contraintes rencontrées par les entreprises, il recommande de tourner davantage l'amont vers l'international en structurant les filières en ce sens, notamment grâce à la mobilisation de FranceAgrimer. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition sénatoriale.

## Texte de la réponse

Le solde commercial des échanges agroalimentaires français atteint +11,9 milliards d'euros. Les exportations s'élèvent à 56,7 milliards d'euros et se composent de produits agricoles bruts (14,8 milliards d'euros) et de produits agricoles transformés (42,8 milliards d'euros) pour l'année 2012, les vins et spiritueux comptant pour 11,9 milliards d'euros dans cette seconde catégorie. La France bénéficie d'un excédent pour les échanges de produits agricoles transformés de 7,99 milliards d'euros ; il est essentiellement dû aux vins et spiritueux, qui représentent 9,91 milliards d'euros. Ceci montre que la France est déficitaire pour de nombreux produits transformés puisque le solde pour les produits transformés hors vins et spiritueux s'établit à -0,71 milliards d'euros. Dans un contexte de crise économique, l'accompagnement des entreprises à l'export est plus que jamais nécessaire. Les entreprises agroalimentaires concernées par l'export sont majoritairement des PME et des entreprises de taille intermédiaires (ETI) souvent insuffisamment armées pour les marchés exports. En lien avec le dispositif public d'appui à l'export mis en oeuvre par les trois principaux opérateurs SOPEXA, UBIFRANCE et l'ADEPTA. FranceAgriMer joue un rôle majeur de structuration des filières agricoles et agroalimentaires. Cet établissement public établit, pour chaque filière, un programme prévisionnel annuel de promotion à l'export, qui s'appuie sur les travaux et avis de différents conseils et comités professionnels. Un budget de promotion annuel est établi en fonction des priorités ainsi dégagées. Le ministère chargé de l'agriculture comme celui chargé du commerce extérieur veille tout particulièrement à ce que l'ensemble des actions de promotion ainsi définies au sein de FranceAgrimer fasse l'objet d'une meilleure coordination avec les programmations des opérateurs du dispositif d'appui à l'export, notamment dans le cadre du comité technique export qu'ils pilotent. Poursuivant en cela le même objectif que la proposition du Sénat, le Gouvernement entend renforcer encore les synergies entre opérateurs, dans le cadre général de la politique de modernisation de

l'action publique.

## Données clés

**Auteur** : [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription** : Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34009

**Rubrique** : Commerce extérieur

**Ministère interrogé** : Commerce extérieur

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [30 juillet 2013](#), page 7991

**Réponse publiée au JO le** : [8 octobre 2013](#), page 10553